



DOUZIÈME ANNÉE VOLUME XXIV, No 7

Samedi 18 Aout 1894

La  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
DE  
**MONTREAL**

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque  
de Montréal.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

**ADMINISTRATION**

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

# CASTLE & FILS

20 RUE UNIVERSITE, Montréal.

Vitraux D'art  
POUR EGLISES  
*Cloches d'Eglises*

AGENTS POUR LA MAISON  
**E. Champigneulle & Cie**  
BAR-LE-DUC  
*France.*



APPROUVEE PAR SA SAINTETE N. S. P. LE PAPE PIE IX

*Bref du 5 Mai 1865*

**STATUES, CHEMINS DE CROIX**  
**ET VITRAUX D'ART**

**Envoi sur demande de Croquis et Devis.**



## ANCHOR WEAKNESS CURE

LIQUOR PHOSPHATICA "ANCHOR"

Est le REMEDE TONIQUE par excellence

Pour le renouvellement du sang et des tissus.

### INESTIMABLE

Dans tous les cas de Dyspepsie, embarras  
du foie, maladies des nerfs, épuise-  
ment nerveux, maladies du  
sang, Anémie, Chlorose,  
Débilité générale et  
la Consommation.

Québec, 11 novembre 1893.

Nous nous sommes servis du remède *Anchor Weakness Cure* depuis plusieurs mois dans notre communauté (maison de St-Roch) et nous avons été très satisfaites des résultats obtenus dans les différentes maladies pour lesquelles nous l'avons employé, savoir : Dyspepsie, faiblesse des poumons, épuisement, débilité, etc. Nous considérons que ce puissant "Tonique" est appelé à rendre les plus grands services dans les communautés, ainsi qu'à tous ceux qui sont obligés de se livrer au travail pénible de l'enseignement. C'est un remède qui est supporté par les estomacs les plus faibles.

SOEURS DE LA CONGREGATION NOTRE-DAME, St-Roch de Québec.

En vente partout ou s'adresser a la

**ANCHOR MEDICINE CO.**  
Québec et à la succursale à Montréal. **No 1626 NOTRE-DAME**

# AUX MESSIEURS DU OLERGE

## VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

**HUDON HEBERT & CIE**

Importateurs de vins et liqueurs en gros. 304, rue St-Paul, MONTREAL.

# B. E. MCGALE

## PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123  
MONTREAL.

Le dimanche :

de 1 heure à 2 heures P. M.  
" 5 " à 6 " "  
" 8.30 à 9.30 " "

## VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

**ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.**

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les évêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

**ERNEST GIRARDOT & CIE.**  
SANDWICH, ONT.

NOTR. — Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

## Cloches Pour Eglises

**MEARS & STAINBANK,**

Etablis en 1570

FONDRERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL

(Londres Ang),

**MENEELY & CIE**

ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y

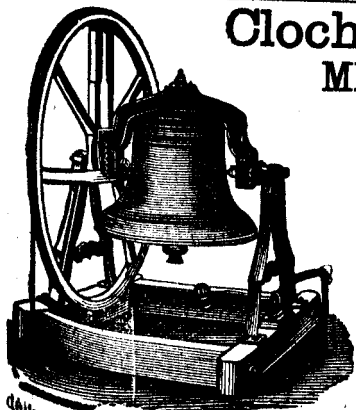
**HUGH RUSSEL;**

Agent.

**TEMPLE BUILDING**

185 RUE ST-JACQUES MON

Prix donnés sur demande p



delivré soit à Montre ), soit à la gare de chemin de fer ou au  
à vapeur le ) lus près.

MONTREAL

sur cloches

qual de bateau

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	19	AOUT	— St-Bernard de Lacolle.
MARDI	21	“	— St-Théodore de Chertsey.
JEUDI	23	“	— Ste-Thérèse.
SAMEDI	25	“	— St-Luc.

## FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	19	AOUT	— 14e P. S. Jea., C., d. (Sol. Ass.)
LUNDI	20	“	— S. Bernard, C. D., doub.
MARDI	21	“	— Ste Jeanne F. de C., V., d.
MERCREDI	22	“	— Oct. de l'Ass., doub.
JEUDI	23	“	— S. Phil. de Ben., C., doub.
VENREDI	24	“	— S. BARTHEL., Ap., d. 2 cl.
SAMEDI	25	“	— S. Louis de Fr., C., doub.

### La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :

Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.

Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

## H. A. PEARSON & CIE

### MARCHANDS - TAILLEURS

22 CARRE CHABOLLEZ — MONTREAL

# ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

## D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture  
l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de sanc-  
aire, Lustres, Chandeliers d'autel et Candelabres, Calices, Ciboires, Ostensoirs  
urettes. Vins de messe de Sicile, Madère et Taragone.

*Magnifique candelabre breveté au Canada et aux Etats-Unis, de  
nières, pouvant donner au-delà de cent changements diff-  
prix de \$32.50 la paire.*

POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX.

## Notre-Dame - Montreal

1677 rue

# LIBRAIRIE CRANCER FRERES

- Manuel de piété** à l'usage des séminaires in-48.  $\frac{1}{2}$  rel. chagrin plats toile 50
- Manuel des vacances** à l'usage des séminaires par L. Buarez, 1-48,  $\frac{1}{2}$  rel. chagrin 60
- Enchiridion ordinandorum** seu liber in quo continentur : 1o Ritus integer Pontificalis romani de Confirmandis, de Ordinibus conferendis, de consecratione electi in Episcopum ; 2o Missa integra a Neo Sacerdotibus celebranda ; 3o Diversae preces clericis et Sacerdotibus valde utiles, 1-18 rel. toile tr. rouge 35
- Vitae Domini Nostri Jesu Christi** Monotessaron Evangelicum quod ex quatuor Evangelistarum verbis ad unum mysterium pertinentibus, pro sacrarum meditationum materia, in singulos anni dies contraxit ad distribuit. R. P. Hesper, 1-32 de 950 pages sur papier teinté, rel. toile tr. dorée. 1.00
- Le livre des Psaumes** suivi des Cantiques, des Laudes et des Vêpres. Traduction nouvelle sur la Vulgate avec sommaires et notes par le chanoine A. Crampon. Edition latine-française 1-18 reliure basane forte souple tr. rouge 1.00
- Reliure chagrin noir tr. dorée 1.50
- Manuale sacerdotum diversis eorum usibus.** Tum in privata devotione. Tum in functionibus liturgicis et sacramentorum administratione acc. Jos. Schneider, S. J., editio curra et studio 2.00
- Aug. Lehmkuhl, S. J., in-18.
- Manuale ordinandorum** opusculum non ordinandis solum, sed et ordinatis, praesertim sacerdotibus, utilissimum, 1-18 50
- Manuale Clericorum** in quo habentur instructiones asceticæ liturgicæ que P. Jos. Schneider, S. J., 1-18 1.10

## LIVRES A PRIX REDUITS

### Neufs et d'occasion

- Ouvres completes** de Saint Jean Chrysostôme, traduites en français, précédées de son histoire par l'abbé Martin ; 11 beaux volumes in-4to, avec portraits en taille douce, neufs, \$20.00, réduit à 12.00
- Edition fidèle, complète et correcte. Aussi traduit, saint Jean Chrysostôme sera, comme théologien, comme polémiste, comme com-

mentateur de l'Écriture Sainte, comme orateur, comme auteur ascétique, un des livres les plus utiles aux ecclésiastiques, pour leurs conférences, pour leurs lectures spirituelles et pour leurs sermons.

Il a aussi droit à une place d'honneur dans la bibliothèque des Chrétiens, des gens lettrés, de ceux surtout qui se font gloire de ces deux qualités.

**Code des Cures, Marguilliers et Paroissiens**, accompagné de notes historiques et critiques par l'hon. J. U. Baudry, 1-8, *neuf*, 1.00 réduit à 80

**De la souveraineté temporelle du Pape**, par un soldat du Pape. Seconde publication de l'Union Allet, 1-8, *neuf*, 25 réduit à 10

Brochure devenue rare.

**Instructions d'un cure** de campagnes pour tous les dimanches de l'année, les principales fêtes de la sainte vierge, des saints et autre circonstances, 4e édition, 4 vols in-8 reliés, 8.00 réduit à 5.00

**Œuvres oratoires** de Son Eminence le Cardinal Clément Villecourt, 3e édition, 5 vols in-8, *neufs*, 7.50 réduit à 3.00

Orné d'un portrait en taille douce.

**Sources théologiques. Les conciles généraux et particuliers** par Mgr Paul Guérin, 2e édition, 3 vols grd in-8, sur papier vergé, 6.00 réduit à 2.50

L'œuvre de Mgr Guérin forme une histoire complète de tous les conciles et suit un ordre strictement chronologique. Un historique succinct expose d'abord les circonstances qui ont motivé la tenue de chacun d'eux, en même temps qu'un sommaire indique, résume et classe les matières qui font l'objet des décrets conciliaires. Une traduction libre reproduit tous ces décrets en français, sans en rien retrancher ; pour les conciles généraux, le texte latin est mis en regard de la traduction, qui est elle-même complétée par un commentaire ou par des notes, où les canons sont rapprochés des diverses interprétations qui en ont été faites. Enfin, il fait connaître, l'origine, la nature, les progrès et l'extinction de chaque erreur, de chaque abus, de chaque dissension, et il a eu l'excellente idée de reproduire intégralement ou d'analyser les pièces propres à jeter du jour sur les questions agitées dans les conciles.

**Le christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet**, par M. Huc, ancien missionnaire en chine, 4 vols in-8, *neufs*, 6 00 réduit à 2.50

**Divi Thomæ Aquinatis. Summæ contra gentiles.** Edition romaine, 1-8, *occasion*, 1.50 réduit à 75

**Cours complet d'instruction chrétienne** ou exposition et preuve de la doctrine chrétienne par L. P. Marotte, 1-8, *occasion*, 1.25 65

**Conférences ecclésiastiques d'Arras, 1853 à 1866 inclusivement** révisées par Sa Grandeur Mgr Parisis et publiées par l'abbé Virel, 1-8, 1.25 réduit à 45

- Martin J. B.** Le breviaire médité, 1-18, couverture parchemin 35
- Cuvelhier M. S. J.** Meditationes brevissimæ in usum sacerdotum religiosorum, missionarium iter argentium, etc., in, totum annum distributæ, 1-18 40
- La semaine du clerge**, collection complète, terminée par une table générale analytique, 19 volumes in-4to à 2 colonnes, valant 50.00 pour 20.00
- Cette collection sera, dans la bibliothèque du prêtre, l'Encyclopédie pratique, manuelle, à laquelle il recourra sans cesse quand il s'agira de prédication, de patrologie, de théologie, de liturgie, de jurisprudence civile-ecclésiastique, de droit canonique et de direction dans les différents cas du ministère pastoral. Le but principal de la *Semaine du clerge* est en effet la pratique sacerdotale, exposant à ses lecteurs les matériaux et les solutions dont ils ont besoin dans l'exercice du ministère paroissial. Tous les sujets ont été traités au point de vue pratique du jour, par des hommes compétents dont la science est connue de tout le clergé, par leurs doctes écrits, comme Mgr Barbier de Montault, Mgr Peronne, Mgr Pelletier, Mgr Fèvre, chanoine Crampon, chanoine Auber, M. D'Hauterive et l'abbé Desorges.
- Le meme ouvrage**, demie-reliure veau, valant 60.00, réduit à 25.00
- Wiseman Cardinal.** Mélanges religieux, scientifiques et littéraires, 1-8, 1.50 pour 90
- Clarevallensis florilegium sacrum**, ou la doctrine spirituelle de saint Bernard, texte et traduction par le R. P. Tachard, 1-18 avec encartement rouge et annotations dans la marge 75
- Martyrologium romanum** Gregorii XIII jussu editum Urbani VIII et Clementis X auctoritate recognitum Benedicti XIV labore et studio auctum et castigatum, edito novissima, 1-12 1.00
- Manning Cardinal.** Le sacerdoce éternel, traduit de l'anglais par l'abbé G. Maillet, 1-12 75
- Index librorum prohibitorum** sanctissimi Domini nostri Leonis XIII. Pont. Max. jussu editus. Cum appendice usque ad 1894, 1-12 75
- Capellmann Dr C.** Medecina pastoralis, editio nona, latinarum tertia, 1-8, — 1893 — 1.00
- Henry A. abbe.** Les magnificences de la religion. Recueil de ce qui a été écrit de plus remarquable sur le dogme, sur la morale, sur le culte divin, etc., ou *Répertoire de la prédication*, devant fournir aux Ecclésiastiques diverses connaissances utiles pour eux-mêmes et des instructions nombreuses et variées sur tous les sujets importants, avec un grand nombre de Traits d'histoire, des textes de l'Écriture Sainte (le latin et le français en regard), des textes des saints Pères (le latin et le français en regard), et des extraits plus étendus en français, 72 volumes

in-8, (ouvrage terminé). Chaque volume renferme au moins la matière de deux volumes in-8 de la librairie ordinaire, avec table générale des matières, table générale alphabétique, table alphabétique des auteurs.  
Prix 108.00 réduit à 50.00

Division de l'ouvrage :

1re Série. Le symbole ou le dogme	15 volumes.
2e Série. La morale ou les commandements de Dieu et de l'Eglise	15 volumes.
3e Série. La prière et les sacrements	9 volumes.
4e Série. Les fêtes de Notre-Seigneur. — Les fêtes de la Sainte Vierge. — Les panégyriques des saints	13 volumes.
5e Série. Homélie et prêches sur les épîtres et les évangiles des dimanches de l'année	12 volumes.
6e Série. Sujets divers	7 volumes.

**Petit A. D., S. J.** Sacerdos rite institutus piis exercitationibus mensuræ recollectionis, 3 vols in-12 avec encadrement rouge 1.25

**Baudry J. U. Hon.** Code des curés, marguilliers et paroissiens, accompagné de notes historiques et critiques, 1-8 1.00

Ouvrage précieux, devenu rare.

**Boiteux l'abbé.** Les symboles de la croix. Beau volume in-8 de 300 pages, illustré à chaque page d'un encadrement artistique et quatre médaillons symboliques et de 31 planches hors texte finement gravées 4.00

Le médaillon principal de chaque planche représente une des formes symboliques de la croix, et les médaillons secondaires en sont comme la mise en scène. Vous trouverez en forme de notes, l'explication scientifique du symbole au commencement du chapitre correspondant ; et son application aux actes de la vie, dans le corps même du chapitre.

**Œuvre complète** de saint Bernard, traduction intégrale du texte et des notes de l'édition des Bénédictins par les abbés Charpentier et Dion, 8 forts volumes 1-8. 12.00 réduit à 8.00

Saint Bernard, l'homme le plus éminent par la sainteté de sa vie et par l'éclat de son érudition, se pénétra tellement des saintes Lettres, les retint si bien gravées dans sa mémoire, qu'il ne lui venait à l'esprit que les pensées et les paroles de l'Écriture toutes les fois qu'il en parlait ou écrivait. Aussi ses écrits qu'on pourrait appeler de vrais centons des Livres saints, sont-ils, d'un bout à l'autre, remplis de pensées tirées de l'Écriture, mais si bien et si justement enchassées dans son style, qu'on les y croirait nées.

**Rivauz l'abbé.** Cours d'histoire ecclésiastique, 9e édition, 3 volumes in-8, 3.75 réduit à 2.40

**GRANGER FRÈRES, Libraires, Montréal.**



LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE MONTREAL

---

12<sup>ME</sup> ANNÉE. SAMEDI, 18 AOUT 1894. VOL. XXIV, No 7

---

### SOMMAIRE :

I. Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières. — II. Lettre apostolique, aux princes et aux peuples de l'univers. — III. L'Assomption de Marie. — IV. Lettre de Monseigneur l'évêque de Burlington. — V. Musique sacrée et plain-chant. — VI. Renseignements religieux. — VII Bibliographie. — VIII. Aux prières. — IX. Avis.

---

### OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche 19.—Annonce de la fête de S. Barthélemi.

**Cathédrales.**—Dimanche 19, office pontifical. Bénédiction papale à la suite de la grand'messe.

Vendredi 24.—Ordnation.

**Providence.**—Mardi 21, profession religieuse.

**Congrégation de N.-D.**—Samedi 25, profession religieuse.

Dimanche 19.—Solennité du Titulaire de l'Assomption.

Dimanche 26.—Solennité des Titulaires de St-Joachim à la Pointe-Claire, de St-Bernard à Lacolle, de St-Louis à la ville et à Terrebonne.

---

### EXTRAIT D'UN

### CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIÈRES

—  
AOUT

19. Solennité de l'Assomption.

ASSOCIATION UNIVERSELLE DE LA STE-FAMILLE ;  
*confess., commun., visite, prière.*—Applicable aux défunts.

Adoration nocturne (à Notre-Dame, Montréal) ; *confess., commun., visite* d'une église où est conservé le S. Sacrement, *prière.*

Le 19 ou l'un des 7 jours suiv. : confr. du Précieux-Sang ; *confess., commun., visite, prière.*— Applicable aux déf.

CONFR. DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS }  
Garde d'honneur du Sacré-Cœur de Jésus } ; *confess., commun., visite* à l'église de la confr.—Applicable aux déf.

CONFR. DU SCAPUL. DU MONT-CARMEL ; POUR TOUS LES FIDÈLES, *visite, prière* dans une église de carmes ou de carmélites, *confess., commun.*—(Dans les lieux—hors des limites municipales de la ville de Montréal—où il n'y a pas d'église ou de chap. publ. de l'ordre du Mont-Carmel, les *confrères* du scapul. (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulg. en visitant l'église de la confr. du scapul.—ou, si cette confrérie n'est pas établie dans le lieu, l'église paroissiale).

CONFR. DU SAINT-ROSAIRE ; six indulg. plén. toutes applicables aux déf.

1o (A RAISON DU 4e MYST. GLOR.) *confess., commun., visite* à la chap. du Ros. (1).—2o *Confess., commun., visite* à la chap. du Ros., *prière.*—3o *Confess., commun., visite* (1 vêpres) à la chap. du Ros., *prière.*—4o *Confess., commun., visite* (2) (1 vêpres) à la chap. du Ros., *prière.*—5o. *Confess.* ou ferme propos de se confesser aux temps prescrits, *visite* (1 vêpres) à la chap. du Ros.—6o *Confess.* ou ferme propos de se confesser aux temps prescrits, assist. à la process. d'usage.

Rosaire-Vivant ; *confess., commun., visite, prière.* — Applicable aux déf.

CONGRÉGAT. DE LA STE VIERGE (3) }  
CONFR. DU T S. ET IMMAC. CŒUR DE MARIE } ; *confess., commun.*  
—Applicable aux déf.

CONGRÉGAT. DE LA STE VIERGE dont la fête patronale est l'Assompl. ; POUR TOUS LES FIDÈLES : *visite* (1 vêpres) à l'église de la congrégat. ; *confess., commun.*—(Quand il y a en ce jour réunion générale dans une autre église, la visite en cette église suffit).—Applicable aux déf.

(1) Les malades et ceux qui ont quelque empêchement légitime, gagnent cette indulg. en récitant 5 dizaines avec le ferme propos de se confesser et de communier aux jours prescrits par l'Eglise.

(2) Il est faux d'affirmer que cette indulg. se gagne plusieurs fois en répétant la visite (*toties quoties*) comme celle de la fête du St-Rosaire.

(3) Plusieurs congrégations de la Ste Vierge (*congrégat. des hommes, enfants de Marie, etc.*) ne sont malheureusement pas affiliées à la *Primaria* de Rome et par conséquent ne procurent aucune indulg. à leurs membres.

CONFR. DU SCAPUL. DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS ; *confess., commun., visite* (récit. 7 *pater* et 7 *ave*), *prière*.—Applicable aux déf.

SCAPUL. DE L'IMMAC.-CONCEPT. ; *confess., commun., visite, prière*.—Applicable aux déf.

Scapul. de Notre-Dame du Bon-Conseil ; *confess., commun.*—Applicable aux déf.

Récitation quotidienne des litanies de la Ste Vierge ; *confess., commun., visite, prière*.—Applicable aux déf.

Pendant la neuvaine de l'Assompt. faite en public ou en particulier (du 10 au 18) ou l'un des 8 jours suiv. (du 19 au 26) ; (4) *confess., commun., prière*.—Applicable aux déf.

CONFR. DE S. JOSEPH (affiliée à celle de Beauvais) ; *confess., commun., visite* à la chapelle de la confr., *prière*.—Applicable aux déf.

Scapul. de S. Joseph ; *confess., commun., visite* (1 *vêpres*), *prière*.—Applicable aux déf.

Port d'une médaille indulgenciée de saint Benoit ; *confess., commun., prière*.—Applicable aux déf.

POSSESSION PIEUSE D'OBJET (crucifix, médailles, statuettes ou chapellet) QUI A REÇU LA BÉNÉDICTION APOSTOL. (5) ; *confess., commun., prière* aux intentions ordin. et pour autres besoins de l'Eglise.—Applicable aux déf.

Confr. de la Bonne-Mort, (jésuites) ; *confess., commun.* dans l'église de la confr., *prière*.—Applicable aux déf.

#### 19. DIM. DANS L'OCTAVE DE L'ASSOMPT. : S. JOACHIM

CONFR. DU SCAPUL. DU MONT-CARMEL ; POUR TOUS LES FIDÈLES, *visite, prière* dans une église de carmes ou de carmélites, *confess., commun.*—(Dans les lieux—hors des limites municipales de la ville de Montréal—où il n'y a pas d'église ou de chapelle publ. de l'ordre du Mont-Carmel, les confrères du scapul. (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulg. en visitant l'église de la confr. du scapul.,—ou, si cette confrérie n'est pas établie dans le lieu, l'église paroissiale).

(4) On peut faire une fois l'an cette neuv. en l'honneur de l'Assompt. et en gagner les indulg., une plénière (en accomplissant les conditions pendant la neuv. ou l'un des 8 jours suivant), et 300 jours chaque jour. La piété des fidèles doit préférer la faire en préparation à la fête (ou plutôt à la solennité) de l'Assomption de la Ste Vierge.

(5) Monseigneur de Montréal, en vertu d'un indult, accorde pour la vie à tout prêtre approuvé dans son diocèse, le pouvoir d'appliquer par un signe de croix, cette bénédict. apostol. aux divers objets de piété qui réalisent les conditions exigées pour la recevoir.

## 19. S. Louis, ev. de Toulouse, du 1er ordre de S. François.

POUR TOUS LES FIDÈLES : *visite, prière* dans une église de franciscains ; *confess., commun.*—(Les tertiaires de S. François vivant en dehors des limites municipales de la ville de Montréal, ou de tout autre lieu où il n'y a pas d'église de franciscains, peuvent gagner cette indulg. en visitant l'église paroissiale du lieu).

## 19. Troisième dimanche du mois.

Confr. du T.-S.-Sacrement (adorat. diurne) ; *confess., commun., visite, prière*, assist. à la procession du T. S. Sacrement (6).—Applicable aux déf.

CONFR. DU SCAPUL. DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS ; *confess., commun., prière*, assist. à la procession de Notre-Dame des Sept-Douleurs (7).—Applicable aux déf.

Rosaire-Vivant ; *confess., commun., visite, prière.*—Applicable aux déf.

## 19. PREMIER DES CINQ DIMANCHES PRÉCÉDANT LE 17 SEPTEMBRE.

Pieux exercice fait en public ou en particulier en l'honneur des Stigmates de S. François d'Assises ; (8) *confess., commun., visite, prière.*—Applicable aux déf.

## 21. Ste Jeanne-Françoise de Chantal, veuve.

ZÉLATEURS ET ZÉLATRICES DU CŒUR DE JÉSUS ; *confess., commun., aux intent. spécif., prière.*

## 23. S. Philippe Benizi, de l'ordre des servites.

CONFR. DU SCAPUL. DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS ; *confess., commun., visite* d'une église de servites ou d'une chapelle où cette confr. est établie, ou, s'il n'y en a pas dans le lieu, de l'église paroiss., *prière.*—Applicable aux déf.

## 24. S. Barthélemi, apôtre.

CONFR. DE S. JOSEPH (affiliée à celle de Beauvais) ; *confess.,*

(6) La procession du T. S. Sacrement dans les églises paroissiales se fait ordinairement le 3e dimanche du mois.

(7) La procession de N.-D. des Sept-Douleurs dans les églises des servites ou dans les chapelles de la confrérie a lieu le 3e dimanche de chaque mois.

(8) Tout fidèle, sans être tertiaire franciscain, ni même cordigère, peut faire une fois l'an en tout temps cet exercice des cinq dimanches consécutifs en l'honneur des stigmates de S. François, et gagner une indulg. plén. en chacun de ces cinq dimanches. Les tertiaires et les cordigères préféreront sans doute pratiquer cette dévotion les cinq derniers dimanches qui précèdent la fête des Stigmates (17 sept.).

*commun., visite* à la chapelle de la confr., *prière*.—Applicable aux déf.

Confr. de la Bonne-Mort, (jésuites) ; *confess., commun.* dans l'église de la confr., *prière*.—Applicable aux déf.

POSSESSION PIEUSE D'OBJETS (crucifix, médailles, statuettes ou chapelet) QUI ONT REÇU LA BÉNÉDICTION APOSTOL. (9) ; *confess., commun., prière* aux intent. ordin. et pour les autres besoins de l'Eglise.—Applicable aux déf.

### 25. S. Louis, roi de France, confess.

*Pour tous les fidèles* : visite, prière dans une église de franciscains ; *confess., commun.*—(Les tertiaires de S. François vivant en dehors des limites municipales de la ville de Montréal, ou de tout autre lieu où il n'y a pas d'église de franciscains, peuvent gagner cette indulg. en visitant l'église paroiss. du lieu).

TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS D'ASSISES ; *confess., commun., prière*, (absolut. générale).—Applicable aux déf.

### 26. DIM. APRÈS L'OCT. DE L'ASSOMPT. : T. S. Cœur de Marie.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE 2<sup>e</sup> DEGRÉ ; *confess., commun., visite* à la chapelle de l'association ou à l'église paroissiale, *prière*.—Applicable aux déf.

Pendant la neuvaine au S. Cœur de Marie faite en public ou en particulier, (du 17 au 25) ou l'un des 8 jours suivant (du 26 août au 2 sept.) (10) ; *confess., commun., prière*.—Applicable aux déf.

### 26. Dernier dimanche de chaque mois.

Pour tous les fidèles, ROSAIRE EN UNION AVEC D'AUTRES 3<sup>e</sup> FOIS PAR SEMAINE pendant le mois ; *confess., commun., visite, prière*. — Applicable aux déf.

### 26. DEUXIÈME DES CINQ DIMANCHES PRÉCÉDANT LE 17 SEPTEMBRE.

Pieux exercice fait en public ou en particulier en l'honneur des Stigmates de S. François d'Assises ; (11) *confess., commun., visite, prière*.—Applicable aux déf.

J. S.

(9) Monseigneur de Montréal, en vertu d'un indult, accorde pour la vie à tout prêtre approuvé dans son diocèse, le pouvoir d'appliquer par un signe de croix, cette bénédict. apostol. aux divers objets de piété qui réalisent les conditions exigées pour la recevoir.

(10) On peut faire une fois l'an cette neuvaine en l'honneur du S. Cœur de Marie et en gagner les indulg. une plénière (en accomplissant les conditions pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivant) et 300 jours chaque jour. La piété des fidèles doit préférer la faire en préparation à la fête du S. Cœur de Marie.

## LETTRE APOSTOLIQUE

AUX PRINCES ET AUX PEUPLES DE L'UNIVERS

(Suite).

QUATRIÈME OBSTACLE.

### L'esprit régalien et les fausses notions sur l'esprit de conciliation de l'Eglise

Et si maintenant Nous considérons ce qui se passe de notre temps, quel est le courant qui domine? Tenir l'Eglise en suspicion, lui prodiguer le dédain, la haine, les incriminations odieuses, c'est la coutume d'un trop grand nombre; et ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'on épuise tous les expédients et tous les efforts pour la mettre sous le joug de l'autorité civile. De là, la confiscation de ses biens et la restriction de ses libertés: de là, desentraves à l'éducation des aspirants au sacerdoce, des lois d'exception contre le clergé, la dissolution et l'interdiction des sociétés religieuses, auxiliaires si précieuses de l'Eglise; de là, en un mot, une restauration, une recrudescence même de tous les principes et de tous les procédés régaliens. Cela, c'est violer les droits de l'Eglise; c'est en même temps préparer aux sociétés de lamentables catastrophes, parce que c'est contrarier ouvertement les desseins de Dieu. Dieu, en effet Créateur et Roi du monde, qui, dans sa haute providence, a proposé au gouvernement des sociétés humaines et la puissance civile et la puissance sacrée, a voulu, sans doute, qu'elles fussent distinctes, mais leur a interdit toute rupture et tout conflit; ce n'est pas assez dire; la volonté divine demande, comme d'ailleurs le bien général des sociétés, que le pouvoir civil s'harmonise avec le pouvoir ecclésiastique. Ainsi, à l'Etat, ses droits et ses devoirs propres: à l'Eglise, les siens; mais entre l'un et l'autre, les liens d'une étroite concorde. — Par là, on arrivera sûrement à supprimer le malaise qui se fait sentir dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, malaise funeste à plus d'un titre, et si douloureux à tous les bons. On obtiendra pareillement que, sans confusion ni séparation des droits, les citoyens rendent à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

\* \* \*

CINQUIÈME OBSTACLE

### La Franc-Maçonnerie.....

Un autre péril grave pour l'unité, c'est la secte *Maçonnerie*: puis-

(11) Tout fidèle, sans être tertiaire franciscain, ni même cordigère, peut faire une fois l'an en tout temps cet exercice des cinq dimanches consécutifs en l'honneur des stigmates de S. François, et gagner une indulg. plén. en chacun de ces cinq dimanches. Les tertiaires et les cordigères préféreront sans doute pratiquer cette dévotion les cinq derniers dimanches qui précèdent la fête des Stigmates (17 sept.).

sance redoutable qui opprime depuis longtemps les nations, et surtout les nations catholiques. Fière, jusqu'à l'insolence, de sa force, de ses ressources, de ses succès, elle met tout en œuvre, à la faveur de nos temps si troublés, pour affermir et étendre partout sa domination. Des retraites ténébreuses où elle machinait ses embûches, la voici qu'elle fait irruption dans le grand jour de nos cités ; et, comme pour jeter un défi à Dieu, c'est dans cette ville même, capitale du monde catholique, qu'elle a établi son siège. Ce qu'il y a surtout de déplorable, c'est que, partout où elle pose le pied, elle se glisse dans toutes les classes et toutes les institutions de l'Etat, pour arriver, s'il était possible, à se constituer souverain arbitre de toutes choses. Cela est surtout déplorable, disons-Nous, car et la perversité de ses opinions, et l'iniquité de ses desseins sont flagrante. Sous couleur de revendiquer les droits de l'homme, et de réformer la société, elle bat en brèche les institutions chrétiennes : toute doctrine révélée, elle la répudie ; les devoirs religieux, les sacrements, toutes ces choses augustes, elle les blâme comme autant de superstitions ; au mariage, à la famille, à l'éducation de la jeunesse, à tout l'ensemble de la vie publique et de la vie privée, elle s'efforce d'enlever leur caractère chrétien, comme aussi d'abolir dans l'âme du peuple tout respect pour le pouvoir divin et humain. Le culte qu'elle prescrit, c'est le culte de la nature ; et ce sont encore les principes de la nature qu'elle propose comme seule mesure et seule règle de la vérité, de l'honnêteté et de la justice. Par là, on le voit, l'homme est poussé aux mœurs et aux habitudes d'une vie presque païenne, si tant est que le surcroît et le raffinement des séductions ne le fassent pas descendre plus bas.

Quoique sur ce point, Nous ayons déjà donné ailleurs les plus graves avertissements, Notre vigilance apostolique Nous fait un devoir d'y insister et de dire et de redire, que, contre un danger si pressant, on ne saura jamais trop se prémunir. Que la Clémence divine déjoue ces néfastes desseins. Mais que le peuple chrétien comprenne qu'il faut en finir avec cette secte, et secouer une bonne fois son joug déshonorant ; que ceux-là y mettent plus d'ardeur, qui en sont plus durement opprimés, les Italiens et les Français. Nous avons déjà dit Nous-même quelles armes il faut employer et quelle tactique il faut suivre dans ce combat : la victoire du reste n'est pas douteuse, avec un chef comme Celui qui pût dire un jour : *Moi j'ai vaincu le monde* (4).

Ce double péril conjuré et les sociétés raménées à l'unité de la foi, on verrait affluer, avec d'efficaces remèdes pour les maux, une merveilleuse surabondance de biens. Nous voulons en indiquer les principaux.

(4) Io. XVI, 33.

## L'ASSOMPTION DE MARIE

« Le culte de la Mère de Dieu eut pour berceau sa tombe même, et la première lampe qu'on alluma en l'honneur de Marie fut une lampe sépulcrale, autour de laquelle les chrétiens Jérusalimites vinrent prier. »

(L'abbé ORSINI).

Les apôtres qui avaient assisté la mère du Sauveur à ses derniers moments, ensevelirent son corps dans la vallée de Josaphat, entre la ville de Jérusalem et le Mont des Oliviers.

Le troisième jour, Jésus venant avec une grande multitude d'anges, les salua en disant : « La paix soit avec vous. » Ils lui répondirent : « Gloire à toi, ô Dieu, qui seul opères des prodiges et des merveilles. » Le Seigneur leur dit : « Quelles grâces et quels honneurs vous semblent-il que je doive rendre à ma mère ? » Et ceux-ci répondirent : « Il est juste, il nous paraît raisonnable, Seigneur, que de même que, vainqueur de la mort, tu règnes dans les siècles, de même aussi tu ressuscites le corps de ta mère, ô Jésus, et que tu la places à ta droite dans l'éternité. »

Le Seigneur leur fit un signe d'assentiment ; aussitôt l'archange Michel parut et présenta devant le Seigneur l'âme de Marie. Alors le Sauveur parla en disant : « Lève-toi, ma mère, colombe très sainte, tabernacle de la gloire, vase de vie, temple céleste, afin que, de même que tu n'as pas connu la tache du crime, de même tu ne vois pas dans ton corps la corruption du tombeau. »

Aussitôt l'âme de Marie se réunit à son corps, elle sortit glorieuse du tombeau, et fut élevée dans les airs, comme dans un lit nuptial, accompagnée d'une multitude d'anges.

Cette légende du couronnement de Marie, dont nous ne faisons que citer un passage, était lue dans les assemblées des fidèles dans ces temps où le peuple n'avait pas de plaisir plus pur que d'entendre les récits et de voir les représentations ayant trait à Jésus-Christ, à la Vierge et aux Saints.

L'assomption de Marie, il est vrai, n'a jamais été définie par l'Eglise ; mais ce joyeux événement a toujours été vénéré par les chrétiens, qui célèbrent cette anniversaire avec tout l'éclat des pompes religieuses.

Dans le diocèse de Montréal, consacré à la Très Sainte Vierge, la fête de l'Assomption est depuis les temps les plus anciens l'objet d'une dévotion toute spéciale de la part des fidèles.



Marchons sur les traces de nos ancêtres et célébrons par un redoublement de ferveur et de piété la solennité de la fête de l'Assomption qui aura lieu demain.

Prions Marie de répandre, du haut du ciel, les grâces les plus abondantes, sur le Souverain-Pontife, sur l'Eglise du Canada, et sur nos familles.

## LETTRE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE BURLINGTON

J. M.

Burlington, Vt., le 11 août (1).

Monsieur le Directeur de la *Semaine Religieuse*.

Monsieur,

C'est avec un vrai plaisir que j'ai lu dans la *Semaine Religieuse* votre bien admirable compte-rendu de l'installation des reliques de saint Pierre dans la cathédrale de Burlington.

Comme les relations entre Burlington et les diocèses voisins du Canada sont constantes, il m'a semblé que les remarques suivantes pourraient intéresser vos nombreux lecteurs.

Relativement au précieux anneau de la chaîne de saint Pierre, je dois affirmer que Léon XIII ne pensait nullement à me le donner; mais l'évêque de Burlington a agi d'audace et l'a tout simplement demandé à Sa Sainteté, alléguant que cette précieuse relique faisait connaître le pape en Amérique. Je suis sous l'impression que cette remarque frappa Sa Sainteté, car, six semaines après ma demande, il voulut bien accorder la faveur sollicitée en disant: "Cela fera connaître le pape."

Quant au *fac simile* de la grande chaîne conservée à la basilique de Saint-Pierre aux Liens, c'est par l'entremise du cardinal Persico, bien connu au Canada, que j'ai pu l'obtenir.

Il était alors protecteur de la susdite église. C'est lui qui autorisa le chanoine recteur de la Basilique Eudoxienne à faire préparer pour l'évêque de Burlington une reproduction exacte de la chaîne de saint Pierre. Il nous fut dit alors par les gardiens de

(1) Nos lecteurs se joindront à nous pour offrir à Monseigneur l'évêque de Burlington les plus sincères remerciements et l'hommage du plus profond respect.

cette église que dans le monde entier il n'y avait que quatre autres chaînes de pareille dimension.

Bien que notre *fac simile* n'ait pas touché le corps de saint Pierre, il est pourtant un souvenir extrêmement précieux.

En effet, chaque anneau de ce *fac simile* a touché les anneaux correspondants de la vraie chaîne. En outre je l'ai déposé moi-même sur le tombeau de saint Pierre à Rome ; et, en Terre-Sainte, il fut placé sur l'autel de la Sainte Vierge au Mont Carmel, sur l'endroit de l'Annonciation à Nazareth, au lieu de la sueur de sang à Gethsémani, sur l'autel de la Flagellation, aux lieux du Crucifiement et de la Plantation de la croix sur le Calvaire, et enfin sur le tombeau de Notre-Seigneur.

Ce qui me porta surtout à tenter des efforts pour me procurer le *fac simile*, ce fut l'impression que fit sur moi la vue de la longue et lourde chaîne portée pendant neuf mois par le Prince des apôtres dans la prison Mamertine. Je me suis dit que la vue d'une chaîne semblable ne pourrait manquer de produire de salutaires effets dans le cœur de nos fidèles.

Une indulgence de sept ans a été accordée à tous ceux qui réciteront cinq *Pater* et cinq *Ave* devant l'une ou l'autre de ces reliques, et une indulgence plénière, aux fidèles qui, s'étant confessés et ayant communie, visiteront la cathédrale de Burlington en y priant aux intentions du Souverain-Pontife. Cette dernière faveur peut se gagner du premier au huitième jour du mois d'août de chaque année.

J'ai l'honneur d'être,

Votre serviteur,

L. de GOESBRIAND,

Ev. de Burlington, Vt.

## MUSIQUE SACRÉE ET PLAIN-CHANT

Le décret de la congrégation des Rites au sujet de la musique sacrée et du plain-chant vient de paraître.

Trois questions principales y sont traitées : *plain-chant, musique religieuse*, et les *discussions sur ce sujet*.

Pour le plain-chant, voici ce qui est établi :

— La Congrégation des Rites recommande le chant grégorien,

et en particulier les éditions approuvées par elle, par conséquent l'édition de Ratisbonne. Mais elle ne l'*impose pas*, laissant pleine liberté aux évêques ; cependant elle a des louanges pour les diocèses qui ont adopté cette édition.

Pour la musique, la Congrégation, partant de ce point, que la musique sacrée doit servir à élever les âmes à Dieu, *défend absolument* toute musique profane, surtout celle qui s'inspire de motifs ou de réminiscences de théâtre ; elle veut une musique sérieuse et grave qui soit de nature à favoriser la piété des fidèles.

En terminant, la Congrégation enjoint à tous les fidèles de se soumettre à la teneur et à l'esprit du présent décret ; elle va même jusqu'à interdire toute discussion sur les articles de son récent règlement, *quand même on se croirait avoir le droit et le devoir de porter la lumière là où elle n'existe pas*.

Au reste, pour plus de clarté, nous allons reproduire *in extenso* les dispositifs accompagnant le décret et qui sont destinés à en préciser le sens.

#### PREMIÈRE PARTIE.

##### *Chant grégorien, polyphone, chromatique, accompagnement et morceaux de musique, paroles chantées.*

*Art. I.* — Toute composition musicale qui s'inspire du caractère de la cérémonie sacrée et qui répond au sens du rite et des paroles liturgiques est capable d'exciter la dévotion des fidèles et, partant, elle est digne de la maison de Dieu.

*Art. II.* — Tel est le chant grégorien que l'Église regarde comme sien, étant le seul qu'elle adopte dans ses livres liturgiques.

*Art. III.* — Le chant polyphone comme aussi le chant chromatique revêtus des caractères ci-dessus indiqués, peuvent aussi convenir aux fonctions sacrées.

*Art. IV.* — Les chants polyphones, les compositions de Pier-Luigi de Palestrina et de ses fidèles imitateurs sont très dignes de la maison de Dieu. Quant à la musique chromatique, on reconnaît digne du culte divin celle qui nous vient des grands maîtres des différentes écoles italiennes et étrangères et surtout des maîtres de chapelle romains, dont les œuvres ont été louées, pour leur caractère religieux, par l'autorité compétente.

*Art. V.* — Comme une composition de musique polyphone, quel-

que parfaite qu'elle soit, peut, par suite d'une mauvaise exécution, paraître inconvenante, on doit la remplacer par le chant grégorien dans les fonctions saintes toutes les fois que l'on n'est pas assuré d'une bonne réussite.

*Art. VI.* — La musique figurée pour orgue doit généralement avoir une marche liée et grave, conforme à la nature de cet instrument. L'accompagnement doit soutenir le chant et ne pas le couvrir. Dans les entrées et les intermèdes, les orgues ainsi que les autres instruments doivent toujours conserver un caractère franc, conforme à l'esprit de la cérémonie.

*Art. VII.* — On doit se servir, dans les fonctions strictement liturgiques, de la langue propre du rite et les morceaux *ad libitum* doivent être tirés des Saintes Écritures, du Bréviaire ou des hymnes et prières approuvées par l'Église.

*Art. VIII.* — Dans toute autre cérémonie, on peut se servir de la langue vulgaire en choisissant des morceaux déjà approuvés.

*Art. IX.* — Est absolument défendue dans l'église toute musique profane, surtout si elle s'inspire de motifs et de réminiscences de théâtres.

*Art. X.* — Pour sauvegarder le respect dû aux paroles liturgiques et pour empêcher que la cérémonie ne devienne trop longue, on défend tout chant où l'on trouve des paroles omises, déplacées de leur sens ou indiscretement répétées.

*Art. XI.* — Il est défendu de partager en morceau tout-à-fait détachés les versets qui sont nécessairement liés entre eux.

*Art. XII.* — Il est défendu d'improviser des morceaux de fantaisie sur l'orgue à quiconque n'est pas capable de le faire convenablement, c'est-à-dire de manière à respecter non-seulement les règles de l'art, mais aussi à sauvegarder la piété et le recueillement des fidèles.

## DEUXIÈME PARTIE.

*Instructions pour encourager l'étude de la musique sacrée et empêcher les abus.*

1. — Puisque la musique sacrée fait partie de la liturgie, on recommande aux évêques d'en prendre un soin spécial et d'en faire le sujet d'ordonnances, surtout dans les synodes diocésains et provinciaux, toujours conformes au présent règlement. On admet le concours des laïques, mais sous la surveillance des évê-

ques. Il est défendu de former des Comités et tenir des Congrès, sans l'autorité ecclésiastique. Il est défendu de publier des revues de musique sacrée sans *l'imprimatur* de l'Ordinaire. Toute discussion sur les articles du présent règlement est absolument interdite. Pour ce qui regarde la musique sacrée, la discussion est permise pourvu que l'on observe les lois de la charité et que personne ne s'érige en maître et juge des autres.

II. — Les évêques devront prendre soin de faire étudier à leurs clercs le plain-chant, tel qu'il se trouve dans les livres approuvés par le St-Siège. Quant aux autres genres de musique et à l'étude de l'orgue, ils ne leur en feront pas une obligation, pour ne pas les détourner des études plus sérieuses auxquelles ils doivent s'adonner; mais s'il s'en rencontrait parmi eux qui soient déjà versés dans ce genre d'étude ou qui aient des dispositions particulières pour elles, on pourra leur permettre de s'y perfectionner.

III. — Que les évêques surveillent les curés et les recteurs d'église afin qu'ils ne permettent pas des chants contraires aux instructions du présent règlement, et recourent, s'il en est besoin, aux peines canoniques contre les délinquants.

IV. — La publication du présent règlement et la communication qui est faite aux évêques d'Italie, abroge toutes dispositions précédentes sur la même matière.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII a daigné approuver, dans toutes ses parties, le règlement ci-dessus et en a ordonné la publication le 6 juillet 1894.

GAETAN Card. ALOISI-MASELLA

*Préfet.*

L. † S.

LOUIS TRIPEPI, *Secrétaire.*

## RENSEIGNEMENTS RELIGIEUX

### La question des livres liturgiques

Comme on a pu s'en rendre compte par un article précédent, la question des livres liturgiques et du privilège de la maison Pustet, est définitivement tranchée; mais les récentes déclarations de la Sacrée Congrégation des Rites ne comportent *aucun* blâme à l'adresse des livres choraux de l'édition de Ratisbonne, comme pourraient le faire croire les remarques de certains journaux.

D'ailleurs, voici les seuls points qui aient été réglés officiellement dans la lettre adressée par S. E. le cardinal Rampolla à l'ambassadeur de la République française :

1o — Le privilège accordée à l'éditeur Pustet, pour la réimpression des livres de chœur, expirera le 31 décembre 1900;

2o — L'on peut tenir pour certain que le Saint Siège ne renouvellera pas le dit privilège;

3o — Pleine liberté est laissée aux évêques d'adopter ou de ne pas adopter les livres de chœur de la maison Pustet;

4o — Mais Son Eminence le cardinal déclare ensuite que, pour n'être pas imposé, l'usage de l'édition type (celle de Ratisbonne) reste toujours *recommandé*.

### Nouvelle indulgence plénière

Nous sommes heureux d'annoncer aux amis de saint Antoine la faveur spéciale que le Saint-Siège vient d'accorder à toutes les églises de l'ordre de saint François. Les fidèles qui visiteront chaque mardi, jour consacré à saint Antoine, une église franciscaine, pendant que le Saint Sacrement sera exposé, pourront gagner une indulgence plénière en priant aux intentions du Souverain-Pontife.

### La médaille miraculeuse

Dans une séance tenue au Vatican, en présence du Saint-Père, le 10 juillet, la Sacrée-Congrégation des Rites, sur la demande qui lui en avait été adressée par M. Fiat, supérieur de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, a approuvé qu'une fête, avec messe et office propres, soit désormais célébrée, le 27 novembre, sous le titre de « Fête de la manifestation de l'Immaculée Vierge Marie par la sacrée Médaille dite miraculeuse. »

On sait que c'est par la dévotion à la Médaille miraculeuse que M. Desgenettes a obtenu tant de conversions à Notre-Dame des Victoires, où il a fondé l'archiconfrérie du Cœur Immaculé de Marie.

### Pour le "Chemin de la Croix"

Un nouveau décret de la Sacrée-Congrégation des Indulgences vient de valider toutes les érections de *Chemin de la Croix* faites jusqu'à présent irrégulièrement, c'est-à-dire sans avoir observé toutes les prescriptions demandées par le Saint-Siège, surtout sans

avoir obtenu le consentement, par écrit, permettant l'érection demandée.

### Les livres offerts au Saint-Père

L'*Osservatore romano* vient de publier une note visant l'abus fait par certaines personnes des lettres de remerciement qu'elles reçoivent pour des livres offerts en hommage au Saint-Père. Voici cette note :

« On déplore depuis quelque temps l'abus que certaines personnes font des lettres de simple formalité par lesquelles la secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté a coutume d'accuser réception des livres et des opuscules variés offerts au Saint-Père. Nous savons que les hommages sont nombreux et fréquents, au point de rendre matériellement impossible la lecture de toutes ces publications. C'est pourquoi les réponses dont il s'agit se bornent nécessairement à donner aux auteurs l'assurance que les œuvres envoyées par eux ont été remises à Sa Sainteté et à les remercier de l'hommage qu'ils ont ainsi voulu rendre à l'autorité pontificale.

Dans ces accusés de réception conçus selon les termes généraux de la seule courtoisie, on ne saurait donc trouver aucune sorte d'approbation, ni pour l'auteur, ni pour les doctrines du livre. Que si l'on y rencontre en plus des paroles élogieuses, il est facile de constater qu'elles se rapportent aux bonnes intentions que l'auteur déclare s'être proposées, aux sentiments de respect et de vénération pour le Chef de l'Eglise, sentiments exprimés dans la lettre d'envoi. Aussi on a l'habitude, en pareil cas, de transmettre aux auteurs la bénédiction du Saint-Père, laquelle est destinée à fortifier dans la voie du bien celui qui s'y trouve déjà, ou encore à exciter à s'y engager celui qui n'y est pas entré ; mais il nous semble qu'il est également facile de comprendre que l'annonce de cette bénédiction ne dénote aucune espèce d'approbation donnée au livre, dont l'auteur a été béni par le Saint-Père. »

### Etymologie chrétienne

Tout le monde sait, dit Mgr Pie, que la chape de saint Martin ayant donné son nom à l'oratoire de nos rois, le mot de *chapelle*, si usité dans la langue de l'Eglise, est venu de là.

C'est l'opinion de Guillaume Durand, de Ducange, etc. Viollet-le-Duc l'accepte comme établie sur un fait : « La petite cape que saint Martin revêtit après avoir donné sa tunique à un pauvre, était religieusement conservée dans l'oratoire de nos premiers rois, d'où cet oratoire prit le nom de *capella*. »

## BIBLIOGRAPHIE

*Grand Sermonnaire*, nouveau et complet, méthodique et suivi, contenant tous les sujets de la chaire catholique, discours, sermons, homélie, allocutions, conférences, exhortations, panégyriques, instructions, courts, substantiels et pratiques, par M. l'abbé Maistre, auteur de la grande Christologie. 2 volumes. Téqui, libraire-éditeur. 33, rue du Cherche-Midi, Paris.

## AUX PRIERES

Sr Marie de la Visitation (Marguerite Aurélie Delorme) des Sœurs de Miséricorde, Montréal.

Sœur Sainte Marie de l'Annonciation (Délina Philomène Chrétien) des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Mlle Annonciade Archambault, Montréal.

Mr Edouard Mallet, Avocat, St-Hyacinthe.

## AVIS

Monsieur l'administrateur de la SEMAINE RELIGIEUSE donne avis aux abonnés résidant dans la ville que le paiement de l'abonnement de l'année courante doit se faire pendant les mois de juillet et d'août à son bureau, à l'archevêché de Montréal.

Les comptes non réglés à temps seront remis entre les mains d'un collecteur.



# TOUSSEZ-VOUS ?

**Depuis une journée, une semaine, un mois,  
un an, plusieurs années**

---

**Ce qui a soulagé des citoyens de Montréal  
bien connus vous soulagera**

---

Mme André Demarbre, 109 $\frac{1}{4}$  rue Montcalm, dit : J'ai fait usage du Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette comme remède de famille en général et je puis dire en toute vérité que ce remède est le meilleur et le plus efficace dont j'ai jamais fait usage.

Mme Narcisse Martineau, 160 rue Montcalm, dit : J'ai fait usage, dans ma famille, du Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette, contre rhumes, toux et bronchites ; il a prouvé par lui-même que c'était le remède le plus efficace que nous ayions jamais fait usage, et comme remède de famille en général, il ne peut être surpassé.

Mme Jean Galipeau, 467 rue Wolfe, dit : J'ai fait usage du Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette, contre rhumes, toux et bronchites dans ma famille et je dois dire que je n'ai jamais fait usage d'aucune autre préparation qui m'ait donné une aussi parfaite satisfaction : prompt secours et guérison rapide, combiné avec toutes ses autres bonnes qualités. Ce remède est délicieux à prendre.

Mme Louis Morin, 449 rue Wolfe, dit : J'ai fait usage du Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette dans ma famille, contre toux et rhumes, et c'est un plaisir pour moi de témoigner de son efficacité. Il est agréable à prendre, prompt à agir et vraiment recommandable.

Mme Fred Jobin, 151 rue Wolfe, dit : J'ai fait usage du Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette pour guérir des rhumes et toux dans ma famille ; il m'a donné entière satisfaction et nous ne saurions en faire trop d'éloges.

**Propriétaire : J. G. LAVIOLETTE, M. D.**

**232 & 234, rue St-Paul, Montréal.**

# A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

“ AU BON MARCHÉ ”

## Maison Valiquette & Valiquette

ETABLIE EN 1870

Importateurs de Marchandises Françaises Anglaises  
et Américaines

TAPIS ET FOURNITURES DE MAISON

Spécialités

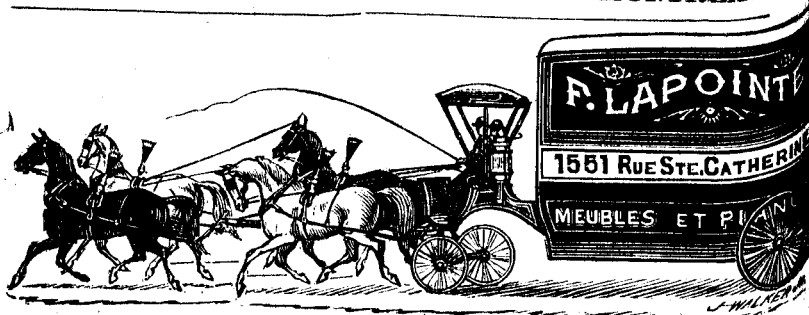
**PRELARTS : 4, 6 À 8 VERGES DE LARGE**

Nous achetons nos Marchandises en Fabrique et nous  
détaillons au prix du Gros.

**1883 A 1885, RUE NOTRE-DAME**

En face du block Balmoral.

**MONTREAL.**



Nous vendons nos Meubles a des Prix tres  
bas pour *Argent Comptant*, et nous donnons  
des Conditions de Paiement tres faciles a ceux  
qui veulent acheter a *Termes*.

## F. LAPOINTE

**1551 RUE STE-CATHERINE**

**OUVERT TOUS LES SOIRS.**

DITES-LE A VOS AMIS.

J. B. PILON & FILS **POMPES FUNEBRES**

ENTREPRENEURS DE

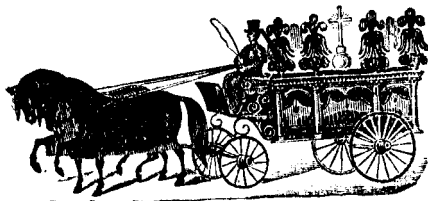
ETABLI EN 1879

*Glacieres, Embaumage, et  
voitures doubles, une spécialité.*

2517 rue Notre-Dame

Entre les rues St-Martin et des  
Seigneurs, Montréal

TELEPHONE BELL, 8307



---

**ARCAND FRERES**

**Marchands de Nouveautés**

**Un seul Prix**

Seuls dépositaires pour le Canada des **TOILES HY-  
GIENIQUES** de l'abbé **KNEIPP**,

111 RUE ST-LAURENT, coin de la rue Lagauchetière,  
**MONTREAL**

---



**Perrault, Mesnard & Venne**

**ARCHITECTES**

— ET —

**INGENIEURS CIVILS**

97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL, Can.



# ALBERIC DURAND

IMPORTATEUR

## Huile Aurore

Nous, informons M. M. les membres du clergé Canadien, que nous venons de recevoir un gros stock d'huile Aurore, la célèbre huile de sanctuaire ; elle a une durée garantie de 30 heures si on emploie, pour s'en servir, les vieilles marques Jeunet « dites de la Gare »

Elle ne laisse pas de dépôt et use beaucoup moins que les autres. Elle est vendue :

Par fut de 41-42 gal. Le gal. 0.90.  
Au détail, Le gal. \$1.00.

On trouvera cette huile dans mon magasin et chez

**MM. HUDON, HÉBERT & Cie, rue St-Paul, à Montréal**  
" **ROBITAILLE & Cie,** ; " "

Echantillon sera gratuitement adressé à tous ceux qui en feront la demande.

## Vin de Messe

Nous avons en douane, un beau vin de messe, garanti naturel aux prix de

Par cinq futs, Le gallon \$1.00.  
Par un fut de 30 gal. " \$1.05.  
Au détail, " \$1.15.

## Kina Ferrugineux Durand

Ce vin tonique par excellence est prescrit par les Docteurs Canadiens et Anglais. Il ne fatigue pas l'estomac et guérit promptement les maladies résultant de l'appauvrissement du sang. Anémie, Dyspepsie, Chlorose, etc., etc.

La Bouteille 1\$ La douzaine \$9.

Dépôt : 1964, rue Notre-Dame, à notre magasin, de toutes les **Eaux minérales Françaises**, à partir de \$6.50 la caisse de 30 Bouteilles d'une pinte ; Vichy, Vals, St-Galmier, Saint-Alban, Couzan, Bourboule, Royat, Mont Dore, Contrexeville Hunyadi-Janos.

**Demandez les prix**

# ALBERIC DURAND

Bell Telephone 1968. 1964 RUE NOTRE-DAME, Montréal.

# PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME DU LAC, P. Q.

Spécialité : VINS DE MESSE ET DE TABLE

Pépinière, Fromage Port-du-Salut, Beurre 1er choix  
ANIMAUX REPRODUCTEURS

S'adresser : 1o A La Trappe de N.-D. du Lac, P. Q.

2o Pour vins et fromage : à M. Brisset, rue Gosford.

3o Pour beurre : à MM. Lévêque et Pichette, 2062  
rue Ste-Catherine.

---

## F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaille à l'Exposition de Chicago, (1893).

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS  
ARCHITECTURE — PEINTURE

*Références : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les églises de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P.Q., Winnipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Sault-au-Récollet.*

Téléphone Bell 6478. PLANS, DEVIS, ESTIMÉS ET EXPERTISES

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri - Montréal.

---

## MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cacao et Grumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. O. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

---

## CHARLES A. BRIGGS

### CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc  
2097 RUE NOTRE-DAME.

---

## LUCIEN BENOIT

### Sculpteur et Doreur

200 et 202, rue JACQUES-CARTIER, Montréal.

*A fait la sculpture, la dorure et les bancs de la Cathédrale de Montréal, aussi l'ameublement de la sacristie, les autels, la chaire de la Cathédrale de Pembroke, ainsi que la sculpture des églises de Joliette, de Ste-Thérèse, de St-Léonard de Port-Maurice et de celle du Sacré-Cœur à Ottawa, etc., etc., etc.*

# LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

R. HURTUBISE, et A. St-CYR,  
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

---

## JAS. W. PYKE

MARCHAND DE

Fer, Acier, Tuyaux pour système de chauffage, Tuyaux à Gaz  
ET ACCESSOIRES

Tubes pour Bouilloires. Dechets de Coton, etc., etc.

*35 rue St-Francois-Xavier - Montreal*

---

MAISON FONDÉE EN 1848

## OWEN MCGARVEY & FILS

Spécialité de couchettes et literie pour collèges et couvents et d'ameublements  
pour familles.

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE

MEUBLES DE TOUTES SORTES

1849, 1851 et 1853 RUE NOTRE-DAME — MONTREAL

---

## LAPORTE, MARTIN & CIE

Nos 72 à 78 rue St-Pierre, et No 11 rue Lemoine.

Nous offrons à des prix excessivement avantageux, une quantité  
considérable de

Vins de messe marque "Diego per Alta"

La demande considérable que nous en avons eu est une preuve de la  
qualité supérieure de cette marque.

N. B. Échantillons et prix envoyés sur demande.

---

## JOS. ROBERT & FILS

Marchands de Bois de Sciage

107 AVENUE PAPINEAU

Telephone 6258

MONTREAL

Séchoir à bois perfectionné, le plus grand du Canada.

Manufacturiers de bancs d'église, pupitres, portes, chassis, moulures, etc.

Fabricants de lits en fer, pour communautés, hospices, hôpitaux, etc.

Ouvrages de toutes sortes en acier, fer, cuivre et fonte.

**Pharmacie**



**Laviolette & Nelson**

1605 RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

*Propriétaires des Poudres Anti-Rhumatismales du Dr Nelaton.*

*Prescription pour le Rhume du Dr Nelson.*

*PATE du Dr CHEVALIER à la Gomme d'Epinette et au Baume de Tolu.*

**VICTOR THERIAULT**

**ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES**

TOUJOURS EN MAINS :

**Un grand Assortiment de Corbillards**

A vendre à des conditions très faciles.

16½ et 18 Rue St-Urbain, Montréal

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.

Téléphone No 2220.

Téléphone privé 3334.

**I. L. LAFLEUR**

1932, rue Notre-Dame et 55 & 57 rue Dupre, Montreal.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES, PEINTURES, VITRES, VERNIS, ETC.

Poeles de toutes sortes, Tole noire et galvanisée et Papier goudronné  
SPECIALITE, FIL BARBELE

*Une attention spéciale sera donné aux Communautés religieuses et Fabriques. Pour références :*

*Révds MM. Maréchal, Notre-Dame de Grâce, J. P. Bélanger, St-André Avelin, Chaput, Chateauguay. Révds Sœurs du Précieux Sang, Notre-Dame de Grâce et de la Congrégation Notre-Dame, Collège Ste-Croix, Côte des Neiges, Farnham, Memramcook.*

**STANDARD LIFE ASSURANCE CO.**

ETABLIE EN 1825,

DE EDIMBOURG, ECOSSE.

**Bureau principal en Canada : Montréal.**

Assurances subsistantes \$100,000,000. | Fonds investis \$33,000,000. | Revenu annuel \$4,450,000.— Bonus distribués \$22,000,000. | W. M. RAMSAY, gérant

**JOS HUSEREAU**

**PLOMBIER, FERBLANTIER**  
Poseur d'Appareils à Eau Chaude, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

# CHS DESJARDINS & CIE

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

## Chapeaux et de Fourrures

1537 RUE STE-CATHERINE

**PARDESSUS EN CAOUTCHOUC NOIR, pour eccl<sup>é</sup>  
siastiques.**

**CHAPEAUX ECCLÉSIASTIQUES.**

**PARDESSUS EN FOURRURES, pour voyage.**

**CASQUES, Etc., Etc., Etc.**

LE TOUT A TRÈS BAS PRIX

## J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

**Cierges de toutes dimensions**

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons  
religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des  
MEILLEURS CRUS.

Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis